

## Je suis à la classe exceptionnelle,... Et maintenant ?

La promotion prendra effet au 1er septembre 2020

### Comment se passera mon reclassement et quelle sera ma rémunération ?

Reclassement de la Hors-classe vers la classe exceptionnelle						
Echelon actuel HC	Ancienneté dans l'échelon HC	Indice* HC	Echelon Cl. Ex.	Conservation de l'ancienneté dans le nouvel échelon	Indice* cl. Ex. au 1/09/2020	Salaire mensuel net approché
3	Moins de 2 ans	668	1	oui	695	2552.48 €
3	2 ans ou +	668	2	non	735	2701.25 €
4	Moins de 2 ans	715	2	oui	735	2701.25 €
4	2 ans ou +	715	3	non	775	2850.02 €
5	Moins de 2 ans et 6 mois	763	3	oui	775	2850.02 €
5	2.5 ans ou +	763	4	non	830	3054.59 €
6		806	4	oui	830	3054.59 €

### Quel sera mon rythme d'avancement à la classe exceptionnelle ?

Le temps passé dans le 1er échelon de la classe exceptionnelle est de 2 ans.

Le temps passé dans le 2ème échelon de la classe exceptionnelle est de 2 ans.

Le temps passé dans le 3ème échelon de la classe exceptionnelle est de 2.5 ans.

### Et après, l'échelon spécial

Tout collègue au 4e échelon de la classe exceptionnelle avec au moins 3 ans d'ancienneté au 31 août de l'année en cours est éligible à l'accès à l'échelon spécial par liste d'aptitude (HEA). La promotion n'est pas automatique.

- Les promotions à la HEA (Hors Echelle) sont contingentées à hauteur de 20% de l'effectif de la classe exceptionnelle.
  - Les 20% sont déterminées par les DASEN et Recteur, après consultation des CAPA compétentes et sur proposition du supérieur hiérarchique.
- Le passage d'un chevron à l'autre dans l'échelon spécial se fait à l'ancienneté.

Echelon spécial	Indice*	Salaire mensuel net approché	durée
HEA 1	890	3277,74 €	1 an
HEA 2	925	3407,92 €	1 an
HEA 3	972	3582,72 €	

\* Valeur brute du point d'indice au 01/09/2020: 4,6860 €